

A-t-on fait preuve de discrétion?

Oui, mais pas suffisamment. La politique du Canada, comme celle des autres pays, est de traiter confidentiellement les affaires portant sur la sécurité et impliquant des personnes. Cette politique a pour but d'éviter de concéder à l'ennemi l'avantage de savoir ce que nous savons; elle assure aussi la protection de nos sources, au Canada comme à l'étranger. Qui plus est, beaucoup de renseignements conservés dans les dossiers de sécurité sont, inévitablement, formés de racontars dont la divulgation pourrait causer du tort à des personnes vivantes. Il est souvent nécessaire de corriger ces renseignements, à mesure que des informations plus sûres sont versées aux dossiers. Lorsqu'on décide d'ouvrir un dossier, il devient difficile de tracer une limite satisfaisante et de la respecter jusqu'au bout. Les médias, le Parlement et le public, une fois leur appétit en éveil, en réclament toujours davantage. Les soupçons ont tendance à devenir plus grands lorsque le sceau du silence est brisé, et plus fragile la confiance dont jouit le gouvernement. Barros cite la façon dont le cas de deux présumés espions, Mussinger et Spencer, a été traité, mais ces exemples ne plaident guère en faveur de la divulgation. Bien au contraire, ils montrent à quel point il peut être inefficace et pénible à tous points de vue de lancer les affaires touchant la sécurité dans l'arène politique.

Le cas de Norman ne faisait pas exception. Lorsque le sous-comité du Sénat rendit publiques, en 1957, ses scandaleuses accusations contre Norman, le premier ministre Pearson, avec l'appui sans équivoque de l'opposition, formula l'une des plus vives protestations de l'histoire des relations canado-américaines. La GRC et les Affaires extérieures pressèrent alors Pearson de se conformer aux politiques en usage, en ne divulguant aucun des détails que contenait le dossier de Norman. Il fut poussé, toutefois, à révéler que le gouvernement du Canada savait depuis longtemps que Norman avait fréquenté des gauchistes lorsqu'il était étudiant. Il ne dit pas grand chose et ne fut pas induit à mentir involontairement par la faute de Norman.

Néanmoins, il en avait trop dit. Les chroniqueurs, les éditorialistes et quelques députés se lancèrent aussitôt à ses trousses. Pearson écrivit alors de longues lettres au Montreal Gazette et au Globe and Mail pour répondre à ses détracteurs. John Diefenbaker, chef de l'opposition et Solon Low, chef du parti créditiste s'emparèrent des arguments que leur fournissait le Canadian Intelligence Service Gazette, un journal anti-sémite de droite. Le drame du suicide de Norman fut suffisant pour alimenter les spéculations pendant longtemps, mais la mise au rancart d'une partie de la politique en usage en matière de sécurité ne fit qu'empirer les choses. Nul démenti du gouvernement concernant une accusation de trahison, fût-il publié